

## Exploitation de bauxites et nouveaux usages d'anciens sites, à Bédarieux (Hérault)

Mercredi 17 janvier 2018

La bauxite, minéral d'aluminium, a été découverte en 1821 sur le gisement des Baux-de-Provence. La mise au point du procédé Hall-Héroult à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle a permis la production industrielle d'aluminium de manière économique et donc d'exploiter ce minéral. Les exploitations de la région de Bédarieux commencent au début du XX<sup>e</sup> siècle. Elles ont été fermées en 1974/1975. Une exploitation de plus faible ampleur a ensuite repris pour servir d'adjuvant dans la fabrication de ciments et se poursuit aujourd'hui par la société Garrot-Chaillac.

Les conditions de réaménagement des sites abandonnés dans les années 1970 sont assez variables, la réglementation de l'époque étant différente des règles actuelles. La superficie concernée étant importante, les collectivités ont cherché le meilleur usage pour les friches minières. Certaines ont été réutilisées en décharge de déchets ménagers et plus récemment en centrale solaire.

La Journée technique donnera un aperçu de la diversité des sites de Bédarieux (exploitation de bauxite, anciennes exploitations converties en décharge, décharge transformée en centrale solaire) et de la stratégie des acteurs locaux.



À droite et de couleur sable, le site en exploitation.  
À gauche et de couleur indigo, deux champs de panneaux photovoltaïques.

### programme

- 10 h 30 **Accueil à la salle de réunion** (restaurant La Forge, Bédarieux)
- 10 h 45 **Présentations sur :**
  - l'histoire de l'exploitation des bauxites de Bédarieux ;
  - l'exploitation récente (haldes) et actuelle (bauxites en place), par Garrot-Chaillac SA ;
  - la stratégie de valorisation des anciens sites d'exploitation, par la collectivité ;
  - le parc photovoltaïque installé sur un ancien site et exploité, par Valeco SA.
- 12 h 00 **Déjeuner**
- 14 h 00 **Visite de terrain : le parc photovoltaïque de Valeco, installé sur l'ancienne décharge d'ordures ménagères et une ancienne fosse d'exploitation**
- 14 h 30 **Visite de terrain : l'exploitation de bauxite de Garrot-Chaillac**
- 15 h 30 **Fin de la journée** (possibilité de voir le site abandonné de l'exploitation de la Braunhe)

### important

Le nombre de visiteurs étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée. Pour des raisons de sécurité, nous tenons à rappeler que les participants à la visite doivent porter des chaussures de terrain, un casque et gilet de sécurité.

**Si vous souhaitez être covoituré, inscrivez-vous avant le 5 janvier.**  
**Le district prendra contact avec vous entre le 8 et le 12 janvier.**

# conditions générales

## INSCRIPTION

Les personnes désirant participer aux journées techniques de la Société de l'industrie minérale sont invitées à remplir le bulletin d'inscription.

Les bulletins d'inscription doivent être accompagnés du chèque correspondant ou des informations complètes concernant le paiement par carte bancaire. Les bulletins sont adressés à :

Société de l'industrie minérale  
17 rue Saint-Séverin, 75005 Paris (France)

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), le participant reçoit :

- une confirmation d'inscription ou une facture,
- et éventuellement une notice d'information sur les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, plan, transport, accueil, déjeuner de travail, hébergement, etc.).

L'adhésion individuelle à la Sim est de 50 euros.

L'adhésion REC (retraité, étudiant ou en recherche d'emploi) est de 30 euros.

## important

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.

## MODALITÉS D'ANNULATION

Toute annulation devra être signalée par écrit au secrétariat des inscriptions dès que possible.

En cas d'urgence, l'annulation pourra être annoncée par téléphone (secrétariat des inscriptions, +33 (0)1 53 10 14 70). **Dans ce cas, elle devra faire l'objet d'une confirmation écrite sous 24 heures.**

Toute demande d'annulation parvenant au secrétariat de la Sim 30 jours avant la date de la journée technique sera prise en considération et fera l'objet d'un remboursement ultérieur avec une retenue de 8 € pour frais de gestion.

Toute demande d'annulation parvenant entre 15 et 30 jours avant la date de la journée technique fera l'objet d'un remboursement partiel, limité à 50 % du montant.

Enfin aucune demande de remboursement ne pourra être prise en considération si la demande d'annulation parvient au secrétariat de la Sim moins de 15 jours avant la date de la journée technique.

## RESPONSABILITÉ

La Sim ne pourra être tenue pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de la journée technique par suite d'une insuffisance d'inscriptions, d'annulation des sociétés nous recevant pour les journées techniques et de tous faits exceptionnels (grèves, intempéries, etc.).



## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT UNE INSCRIPTION

Secrétariat des inscriptions de la Sim :

Tél. +33 (0)1 53 10 14 70 - Fax : +33 (0)1 53 10 14 71

E-mail : [contact@lasim.org](mailto:contact@lasim.org)

# Bulletin d'inscription

Journée technique district Méditerranée

Mercredi 17 janvier 2018

Exploitation de bauxites et nouveaux usages d'anciens sites, à Bédarieux (Hérault)

Nom : ..... Prénom : .....

Société : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tél. : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Numéro de TVA intracommunautaire : .....

Secteur :  administration - organisme public  recherche - ingénierie  enseignement  fédération - association

industrie  fabricant de produit finis  exploitant  constructeur - fournisseur  autre.....

Je souhaite recevoir les lettres d'information de la Sim par e-mail

Frais de participation :  56 € TTC pour les membres Sim

n° de carte membre obligatoire : ..... / .....

70 € TTC pour les non-membres

Covoiturage souhaité à partir de .....

→ Je règle par  CB  Eurocard Mastercard  Visa  American Express

N° :     /     /     /

Date d'expiration :   /   3 derniers chiffres au dos de la carte :

Titulaire : .....

→ Je règle par chèque joint, à l'ordre de la Sim, tiré sur une banque française

→ Je règle par virement immédiat, en euros, sur le compte bancaire de la Sim (motif : JT18-01) :

SG Paris Saint-Michel IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 6256 107 BIC : SOGEFRPP

## profitez-en pour adhérer à la Sim !

- société 285 €
- individuelle 50 €
- retraité, sans-emploi, étudiant, enseignant 30 €

### Adhérer à la Sim, c'est...

- ✓ être informé des **évolutions techniques** de vos métiers ;
- ✓ bénéficier de l'organisation de la Sim, **lieu d'échanges et de rencontres** ;
- ✓ profiter des **synergies existant entre toutes les professions réunies** au sein de l'Association.

Adhérer à la Sim c'est aussi **bénéficiaire de 20 % de réduction** sur toutes les manifestations et publications de l'association.

[www.lasim.org](http://www.lasim.org)